



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.742.53

o.742.305 - MR/am

o.210

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

ad 714.32(1973) - GL/hb

3003 Berne, le 19 septembre 1973

A l'Observateur suisse
 auprès de l'Organisation
 des Nations Unies

New York

en	GL						a/a
Date							
Vue							
25 SEP. 1973							
Ref. 714.32(1973)							

U N I C E F

GL
manu vater

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettres des 5 et 26 juin 1973, vous êtes revenu sur la question de la composition de notre délégation aux sessions annuelles de l'UNICEF en exprimant à nouveau le souhait qu'à l'avenir un représentant du Service de la coopération technique prenne part aux débats du Comité du programme. Cette demande avait déjà fait l'objet d'un échange de communications entre votre Bureau et notre Direction en avril dernier, et nous vous avons fait connaître notre position par notre message du 17 du mois précité. La période des vacances ne nous a pas permis de répondre plus tôt à vos lettres reçues en juin. Nous vous faisons part ci-après des observations qu'elles nous ont inspirées.

Nous croyons bon tout d'abord de rappeler quelques considérations générales au sujet de l'UNICEF.

Cette organisation, créée à l'origine pour secourir les enfants des pays européens touchés et dévastés par la Seconde guerre mondiale, a étendu par la suite son activité, une fois ces maux réparés, aux enfants et aux adolescents déshérités du monde entier, c'est-à-dire en principe à tous ceux qui vivent dans des régions les moins favorisées et qui représentent les trois quarts des jeunes générations du globe.



L'UNICEF s'est donné pour objectif et pour mission d'améliorer le sort de cette catégorie de la population mondiale, qui est la plus vulnérable et dont les souffrances, principalement dues à la faim, la maladie et la misère, ont sur la croissance et le développement de ceux qu'elles frappent les effets les plus néfastes. En effet, malgré les grands progrès accomplis au cours de la dernière décennie sur le plan de la santé et de l'hygiène, on trouve encore dans les pays du Tiers monde des taux de mortalité infantile qui restent de 20 à 40 fois plus élevés que dans les pays riches. La faim et les troubles qu'entraîne la malnutrition sur l'essor physique et mental affectent trois enfants sur quatre. Le premier souci de l'UNICEF, en s'efforçant d'élever les conditions de vie de l'enfant, est donc d'ordre humanitaire. Il s'agit très exactement de sauver les enfants et les ressources humaines qu'ils représentent pour l'avenir.

Ceci dit, nous admettons volontiers qu'il est souvent difficile de tracer une ligne de démarcation rigide entre le domaine de l'assistance humanitaire et celui de la coopération au développement. Dès que les bénéficiaires de l'aide appartiennent à des pays en voie de développement, il est clair que toute aide qui leur est accordée contribue à ce développement, même si le point de départ de cette aide relève d'un autre ordre de préoccupations. On peut aussi remarquer que si l'aide humanitaire, aux prises avec la misère la plus immédiate et la plus douloureuse, court toujours au plus pressé, le besoin et le désir de consolider cette première forme d'assistance, souvent aide d'urgence, par des actions à plus long terme sont évidents et que c'est là que doit intervenir la coopération au développement. M. Paul Chaudet, Président d'"Enfants du monde", le Comité national suisse pour l'Union internationale de protection de l'enfance, le relevait récemment : "On ne peut se borner à pallier dans l'immédiat les effets d'une misère sans nom ... Il importe de contribuer à modifier les données de base pour améliorer la situation de manière durable et attaquer ainsi le mal à sa racine." En

effet, comment ne pas se préoccuper également d'assurer la durée des bienfaits dispensés par l'aide humanitaire, faire en sorte que l'oeuvre de sauvetage amorcée soit poursuivie et que l'enfant tiré de sa détresse initiale trouve autour de lui les conditions de vie qui lui permettront de s'épanouir. C'est pleinement conscients de cette nécessité que nous nous réjouissons avec vous de l'évolution qui, ces dernières années, a conduit les organisations qui s'occupent de développement à coordonner toujours davantage leurs efforts et à les intégrer dans la conception globale du développement dont le PNUD assume aujourd'hui la direction. Les expériences faites, en la matière, ont toutefois montré que l'UNICEF, tout en travaillant étroitement avec le PNUD dans l'optique de la "programmation nationale", n'en a pas moins tenu et réussi à préserver son identité et son caractère propres. Le danger de voir un jour l'UNICEF absorbé par le PNUD semble actuellement s'éloigner quelque peu, ainsi qu'en témoigne la déclaration faite par le vice-directeur du Programme à la dernière session du Conseil de l'UNICEF que l'"organisme qu'il dirigeait était conscient de n'être qu'un élément du développement des Nations Unies et que d'autres organismes, en particulier l'UNICEF, étaient tout aussi importants, et que leurs efforts devaient compléter leurs apports réciproques". (Rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF, 1973, p. 10, § 21.)

Ceci nous amène aux activités mêmes de l'UNICEF. En examinant la liste de ses programmes soumis pour examen à sa dernière session annuelle, une première constatation s'impose : pour l'essentiel, ceux-ci sont désignés sous le terme générique de "Services en faveur de l'enfance". Nous trouvons, rassemblés sous cette étiquette, tout un échantillonnage d'actions spécifiques, telles que services de santé en faveur de la mère et de l'enfant, campagnes de vaccination, actions d'éducation sanitaire, assainissement et hygiène du milieu - notamment approvisionnement en eau potable -, planification familiale, programmes de nutrition, conservation du lait,

éducation et formation, et cette liste n'est pas close. L'enfant, c'est-à-dire la personne humaine, est le pôle vers lequel convergent toutes les activités de l'UNICEF et les domaines dans lesquels cette organisation offre son aide (santé, nutrition, etc.) s'inscrivent manifestement dans le cadre des préoccupations qui relèvent de l'aide humanitaire.

??
Il convient de souligner en outre que, dans la pratique, l'engagement de l'UNICEF se fait rarement sous forme de techniciens et d'experts, mais que l'essentiel de son aide consiste en fourniture de matériel et d'équipements de toutes sortes pour la mise en oeuvre des programmes par les gouvernements des pays bénéficiaires. A cet égard aussi, l'apport de l'UNICEF ne se situe pas au premier chef sur le terrain de la coopération technique. Un coup d'oeil sur les documents qui rendent compte de ses activités fait apparaître l'importance de ces fournitures qui ont noms : papier, livres, instruments d'enseignement audio-visuel, moyens de transport, pompes hydrauliques, etc., d'autres agences du système des Nations Unies étant chargées de mettre à disposition des experts (UNESCO, FAO, etc..).

En résumé, il ressort de ce qui précède que, tant par ses options essentielles qui sont d'ordre moral et secourable que par la nature même de ses programmes, l'UNICEF reste plus proche du domaine de l'aide humanitaire que de celui de la coopération au développement. En outre, le mandat de l'UNICEF n'est lié ni à un concept de temps, ni à une localisation particulière, mais uniquement à une notion fondamentale, celle du respect et de la mise en valeur des droits de l'enfant.

Comme nous vous l'avons déjà fait savoir, nous ne voyons pas de nécessité, dans ces conditions, de décider qu'un représentant du Service de la coopération technique prendra part désormais aux sessions du Comité du programme de l'UNICEF. Nous n'excluons pas qu'une telle participation puisse avoir lieu à l'occasion, mais encore une fois nous ne

- 5 -

voyons aucune raison de prendre une telle décision à l'avance et de l'ériger en principe. Nous nous réservons donc d'examiner en temps voulu quels agents ou experts prendront part à la prochaine session annuelle de l'UNICEF, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction
des organisations internationales


(René Keller)